

Webinaire « La compensation des besoins des apprentis en situation de handicap »

VENDREDI 5 MAI 2023

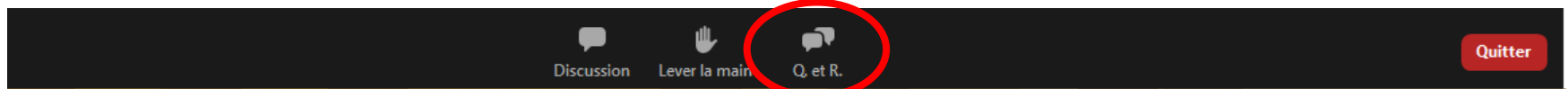
Accueil par Amnyos

Quelques consignes pour le bon déroulement du webinaire



Nous vous remercions par avance de :

- Vous identifier (Nom et structure)
- Poser vos questions dans l'onglet « Questions/Réponses »



Programme

- **Propos introductifs**

Morgane LE TOURNEAU et Yann DEMORY, DREETS

Mathilde REBULARD, Conseil Régional

Damien GOUGEON, Agefiph

- **Les outils et offres d'accompagnement à disposition des CFA**

Françoise PAGEAUD et Jérôme ROBERT, coordonnateurs de la démarche d'accueil des apprenants

- **Pratiques mises en place pour faciliter les demandes de prise en charge, témoignages d'OPCO et CFA ligériens**

Loïc LEVOYER, AKTO - Marie DELHAYE, OPCOMMERCE - Myriam TOUZEAU, OCAPIAT

Sandrine Capele, CCI de Maine et Loire - Christine GILLET, CFA IA - Marie-Anne LUÇON et Anne JOLY, CFA Lycée Nature

- **Temps de questions / réponses**

Propos introductifs et éléments de contexte

Morgane LE TOURNEAU, Référente Economie sociale et solidaire & Apprentissage, DREETS Pays-de-la-Loire

Yann DEMORY, Responsable de la politique du handicap et de l'insertion par l'activité économique, DREETS Pays-de-la-Loire

Mathilde REBULARD, Chargée de projet, Service Décrochage et insertion professionnelle – Direction de l'orientation, animation territoriale et insertion professionnelle, Région Pays de la Loire

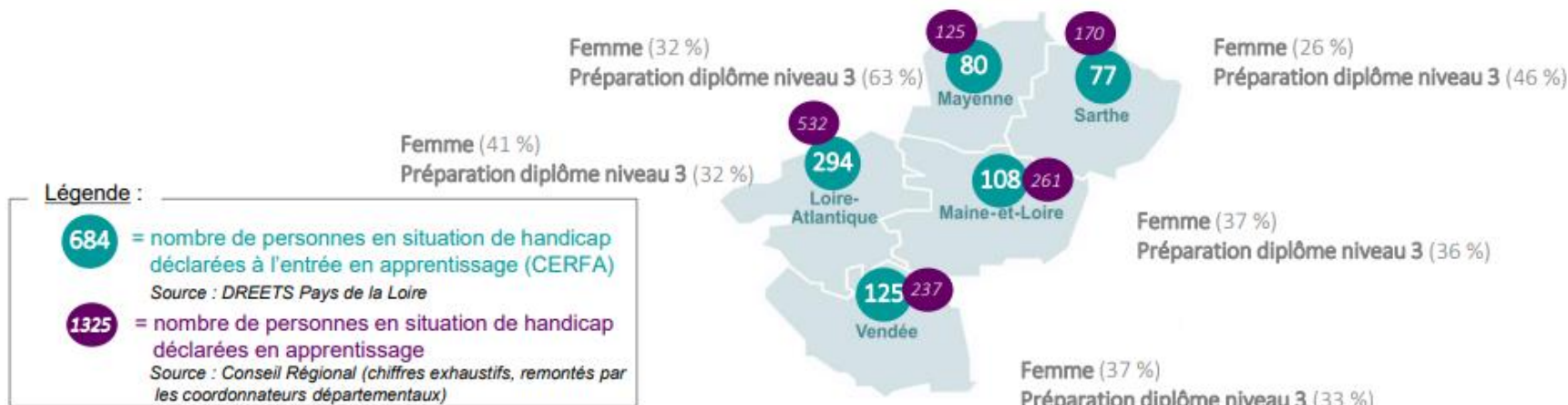
Damien GOUGEON, Chargé d'études et Développement, Agefiph Délégation régionale Pays de la Loire

Propos introductifs et éléments de contexte

En 2021, **45 383 personnes** sont entrées en contrat d'apprentissage en Pays de la Loire dont

684 personnes en situation de handicap déclarées à l'entrée en apprentissage (CERFA)

*Pour information, 1325 jeunes en situation de handicap ont été déclarés par les CFA en 2021**



* Les différences entre ces deux types de données s'expliquent notamment par le fait que la RQTH puisse être obtenue après l'établissement du CERFA.

Tableau de bord 2022

https://prith-paysdelaloire.org/fichier/p_ressource/157/prith.pdl.tb.2021.pdf

FORMATION ET HANDICAP

C'EST POSSIBLE !



Démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap



LA CHARTE d'accueil des apprenants en situation de handicap



De la compensation à l'accessibilité, l'enjeu de demain...

-> Un espace acteurs de la formation et une application spécifique

The screenshot shows a web browser window displaying the website 'Acteur de la formation | Agefiph'. The browser's address bar shows 'agefiph.fr/acteur-de-la-formation'. The website header includes the Agefiph logo, a phone number '0 800 11 10 09', and navigation links for 'Personne handicapée', 'Employeur', 'Conseiller à l'emploi', and 'Acteur de la formation'. A sidebar on the left lists various services and resources. The main content area features a heading 'Acteur de la formation' and a sub-heading 'À la une' with a graphic of a person and arrows.

Acteur de la formation

L'Agefiph vous propose des services et des aides financières pour faciliter l'accès des personnes handicapées à la formation et sécuriser leurs parcours

À la une

Ressource Handicap Formation : nouvel outil en ligne pour des formations plus accessibles

National

<https://www.agefiph.fr/acteur-de-la-formation>

Un outil en libre accès pour réaliser son diagnostic « accessibilité »

-> Une application au service d'une démarche de progrès...

Page d'accueil | Plateforme numi x +

pdl.rhf-accessibilite.fr

Accueil RHF - Google Drive Mail RHF Outlook... 2023 S1 RHF Progr... Formation des dem... Page d'accueil | Plat...

Ressource Handicap Formation

La RHF La démarche de progrès Espace Membre Je contacte la RHF

La Ressource Handicap Formation

Engager mon centre de formation dans une démarche d'amélioration continue de mon accessibilité


Bienvenue sur la plateforme d'appui au développement d'une démarche d'accessibilité continue proposée par la Ressource Handicap Formation Pays de la Loire

Vous vous attachez à développer une offre de formation de qualité qui permet aux personnes qui en bénéficient de se qualifier et/ou de progresser dans leur

15:56
14/04/2023

<https://pdl.rhf-accessibilite.fr/>

Les outils et offres d'accompagnement à disposition des CFA

- Référentiel permettant de déterminer le montant de majoration des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés
- Grille d'évaluation des besoins des apprenants, produite par  agefiph
- Accompagnement par les coordonnateurs départementaux de la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap

Françoise PAGEAUD, Coordinatrice de la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap en Maine-et-Loire

Jérôme ROBERT, Coordonnateur de la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap en Mayenne

FORMATION ET HANDICAP
C'EST POSSIBLE !



Retours d'expériences

Loïc LEVOYER, AKTO

Marie DELHAYE, OPCOMMERCE

Myriam TOUZEAU, OCAPIAT

Sandrine CAPELE, CCI de Maine et Loire

Christine GILLET, CFA IA

Marie-Anne LUÇON et Anne JOLY, CFA Lycée Nature

Le cadre légal pour un contrat apprenti RQTH

L'arrêté en date du 7 décembre 2020, publié au Journal officiel, est venu fixer les modalités de majoration du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage par les OPCO pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés (RQTH) :

- **le montant maximal de cette majoration des niveaux de prise en charge versés aux CFA est de 4000 euros par année de formation ;**
- ces dispositions s'appliquent aux contrats d'apprentissage conclus à compter du 01/01/2021.

Cette majoration est appliquée pour tenir compte des besoins d'adaptation du parcours d'apprentissage et des besoins de compensation liés à la situation de handicap de l'apprenti au sein du CFA.

A ce titre, **c'est le référent Handicap du CFA** qui élabore la demande de majoration en lien direct avec l'apprenti, sa famille et toutes autres personnes compétentes.

Comment demander la majoration coût TH ?

Cette demande de majoration est à formaliser dans la convention de formation.

Exemple d'un modèle de convention possible



	Prix de la prestation - Net de taxe ¹¹	Montant de la prise en charge - OPCO ¹² , dans la limite du prix de la prestation	Autres financements	Reste à charge éventuel de l'entreprise ¹³ Net de taxe
1 ^{ère} année de financement	_____ €	_____ €		_____ €
2 ^{ème} année de financement	_____ €	_____ €		_____ €
3 ^{ème} année de financement	_____ €	_____ €		_____ €
4 ^{ème} année de financement	_____ €	_____ €		_____ €

La 1^{ère} année de financement correspond à la première année d'exécution du contrat d'apprentissage. Dans le cas d'une formation débutée sous statut de stagiaire de la formation professionnelle financée par l'OPCO, la 1^{ère} année de financement débute avec la période sous statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Montant de la **majoration forfaitaire** annuelle pour les apprentis bénéficiant de la reconnaissance en qualité de **travailleur handicapé**¹⁴ : _____ €

- L'OPCO ne réclame pas l'évaluation réalisée par le référent handicap au sein du CFA pour l'engagement de la majoration. Le CFA doit uniquement indiquer le montant total de la majoration dans sa convention formation. Toutefois, le CFA devra conserver toutes les pièces nécessaires à cette évaluation afin de justifier à posteriori de la majoration demandée, y compris la grille d'évaluation.

- La majoration sera payée au même rythme que les échéances du montant de prise en charge financé par l'OPCO.

La majoration handicap

Quelles sont les principes administratifs pour en bénéficier ?

Dépôt du Contrat d'Apprentissage à l'Opco : maximum 5 jours ouvrables après la date de début d'exécution du contrat.

- Le Cerfa doit être signé conjointement par l'apprenti et l'employeur.
- Cocher sur le CERFA la case correspondante indiquant que la personne est RQTH
- Indiquer le montant de la majoration dans la convention de formation signée

Délai de traitement par l'Opco : 20 jours maximum dès réception du dossier complet

Bon à savoir :

- ✓ Le versement de la majoration sera réalisé au rythme de l'échéance de la facturation (40/30/30)
- ✓ Si besoin de la majoration en cours de contrat (détection post entrée en formation et/ou obtention de la RQTH), le CFA doit faire un avenant au CERFA et à la convention de formation dans un délai précis, à savoir avant le 10^{ème} mois du contrat et avant la dernière échéance de paiement.

Comment demander la majoration coût TH ?

CAS PARTICULIERS

Précis de l'Apprentissage – septembre 2021

✓ 1/ La RQTH est acquise en cours de contrat d'apprentissage

- Si l'apprenti obtient sa RQTH en cours de contrat, le CFA peut modifier par avenant la convention de formation. Il doit en informer l'OPCO avant le 10^{ème} mois afin de bénéficier de la majoration sur la 1^{ère} année.
- Si cette modification intervient après le 12^{ème} mois de la 1^{ère} année, alors le paiement de la majoration n'interviendra que pour le compte de la 2^{ème} année.

✓ 2 / Modification du montant de la majoration pour la 2^{ème} année de contrat (et 3e)

- Le CFA modifie la convention de formation entre le 10^{ème} mois et la fin du 11^{ème} mois de la 1^{ère} année de contrat (ou 2e si le contrat dure 3 ans) et la transmet à l'OPCO. Passé ce délai, c'est le montant inscrit dans la convention de formation initiale qui sera versé au CFA.

✓ 3 / Rupture anticipée du contrat au cours de l'année 1, 2 ou 3

- Si l'apprenti se maintient en CFA, alors l'OPCO **verse au CFA**, le montant de la majoration **sans application du prorata temporis**.
- Si l'apprenti abandonne sa formation en CFA, alors l'OPCO verse au CFA le montant de la majoration **avec application du prorata temporis**.

Contrats d'apprentissage

Qui contacter en Pays de la Loire ?



□ Une équipe de Conseillers, pour vous accompagner dans vos projets :

Dépt	Conseiller Entreprise	Mail	Tèl
44 / 49	Paule CASSE	paule.casse@ocapiat.fr	06 08 41 34 89
85 / 44	Valérie CUVIER	valerie.cuvier@ocapiat.fr	06 84 51 90 95
49 / 85	Richard GUERINEAU	richard.guerineau@ocapiat.fr	06 84 51 90 93
72 / 49	Florent PALICOT	florent.palicot@ocapiat.fr	06 51 77 24 98
53 / 72	Delphine ROUL	delphine.roul@ocapiat.fr	06 71 77 24 07
	Myriam TOUZEAU Conseillère aux actifs	myriam.touzeau@ocapiat.fr	06 51 35 17 39



□ Une équipe de Chargés de Gestion Formation, pour vous accompagner dans le traitement et le suivi de vos dossiers :

Entreprises de - de 11 salariés :

153 rue de la Pompe
75179 Paris cedex 16

Formulaire de contact :

<https://www.ocapiat.fr/nous-contacter/>

Tel : 09 70 19 55 10

OCAPIAT,
un OPCO ancré
dans les territoires



<https://www.ocapiat.fr/ocapiat-dans-votre-region/>

Entreprises de + de 11 salariés :

4 avenue des peupliers –
Technoparc Bât H – CS 81 715
35517 Cesson-Sévigné Cédex
pdl@ocapiat.fr

Tel : 02 99 83 39 00

Contrats d'apprentissage Qui contacter en Pays de la Loire ?

Notre équipe de conseillers



Sophie AUGEREAU
Conseillère Emploi Formation
Département 44 centre
saugereau@lopcommerce.com
06.47.26.97.18



Philippe Kerdreux
Conseiller Emploi Formation
Département 44 ouest/sud
pkerdreux@lopcommerce.com
07.85.82.90.83



Agnès DRAPEAU
Conseillère Emploi Formation
Département 85
adrapeau@lopcommerce.com
06.14.66.97.39



Marie-Laure GEMIN
Conseillère Emploi Formation
Département 53/72 centre/sud &
49 ouest
mlgemin@lopcommerce.com
06.14.66.87.56



Virginie CHAUVIER
Conseillère Emploi Formation
Département 49 sud/44 nord
vchauvier@lopcommerce.com
06.87.48.13.99



Sylvain GRUAU
Conseiller Emploi Formation
Département 72 / 49 est
sgruau@lopcommerce.com
06.21.37.23.40

Notre référente Administrative Apprentissage



Manon TENDRON
Assistante Formation
mtendron@lopcommerce.com

Où nous trouver ?

L'Opcommerce en Pays de la Loire
Immeuble 3 - 2, rue Jacques Brel - 44800 SAINT-
HERBLAIN

paysdelaloire@lopcommerce.com
02.28.00.98.10



<https://www.lopcommerce.com/>

Contrats d'apprentissage Qui contacter en Pays de la Loire ?



Interlocuteur AKTO du service de gestion dédié aux Contrats d'Apprentissage :

- ✓ Mikael BEDIKIAN : Mikael.BEDIKIAN@akto.fr
- ✓ Delphine GOILLOT : delphine.goillot@akto.fr

Questions - réponses

Merci pour votre participation !

Donnez-nous votre avis !

<https://app.klaxoon.com/join/AFGK5UF>